

INVITATION – CONFERENCE – 16 JUIN 2016

Recrutement d'un entraîneur ou d'un sportif rémunéré : quelles sont les nouvelles règles pour les clubs amateurs ?

Présentation

L'intervention d'un sportif ou d'un entraîneur peut se traduire par le versement de sommes d'argent ou d'avantages assimilables à une rémunération.

Se pose alors la question du statut social de l'intervenant : salarié ou indépendant ?

S'il est salarié, il est généralement recruté par contrat à durée déterminée. Surviennent alors de nombreuses questions : le contrat est-il sécurisé ? Quelle est sa durée ? Quel est le temps de travail du sportif ? Comment le rémunérer ? Quelles sont les obligations réciproques ?

S'il est indépendant, se pose la question majeure du risque de requalification en un contrat de travail.

La loi du 27 novembre 2015 apporte de nouvelles règles en la matière.

Contenu de la conférence

Focus pratique sur les nouveaux dispositifs applicables pour la saison sportive 2016/2017, issus de la Loi du 27 novembre 2015 portant réforme du statut juridique des sportifs professionnels et des sportifs de haut niveau :

- La gestion opérationnelle des contrats et de leur durée ;
- Le formalisme à suivre ;
- Les incidences en matière de charges sociales.

Pour en savoir plus

Retrouvez la dernière Newsletter « L'Essentiel Sport » consacrée au sportif amateur rémunéré : [L'essentiel d'Ellipse](#)

Intervenants

- Florent DOUSSET, avocat associé – spécialiste en droit du travail et en droit du sport ;
- Guillaume DEDIEU, avocat
- Xavier AUMERAN, docteur en droit

Conférence gratuite

Lieu - Horaire

Judi 16 juin 2016

De 18h30 à 20h

LYON, 3^{ème}
74, rue de Bonnel
(à proximité des Halles)

Inscription

Contact :
Mme Fanny PINTO REIS
04 37 42 00 20
secretariat.lyon@ellipse-avocats.com